



REGLEMENTATION DT-DICT : DECRYPTAGE POUR LES EXPLOITANTS

**Mardi 30 avril 2013
A Martigues**

CONTEXTE

Afin de renforcer la prévention des endommagements des réseaux lors de travaux effectués à leur proximité, et aussi de prévenir les conséquences pouvant en résulter pour la sécurité des personnes et des biens, un plan d'actions anti-endommagements a été intégré dans la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010.

OBJECTIFS

- Décrypter les nouveaux textes réglementaires,
- Comprendre les obligations induites par la nouvelle réglementation,
- Identifier clairement les rôles et responsabilités des exploitants de réseaux.

FORMATION DISPENSEE PAR

SOGELINK Formation

PUBLIC CONCERNE

Les exploitants de réseaux

DUREE DE LA FORMATION

7 heures

PRE-REQUIS

Pas de pré-requis spécifiques

METHODE ET MODALITES PEDAGOGIQUES

Exposés, Cas pratiques, quizz, questions / réponses et Clé USB

LIEU DE LA FORMATION

Martigues

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Association Environnement-Industrie

Immeuble C.M.C .I - 2, rue Henri BARBUSSE – 13241 Marseille cedex 01

Tél : 04 91 14 30 60 / Fax: 04 91 56 01 91 / Mail: contact@environnement-industrie.com

Site : www.environnement-industrie.com

PROGRAMME

Présentation de la refonte réglementaire

Obligations des exploitants de réseaux

- Enregistrement et mise à jour des données sur le Guichet Unique ; distinction réseaux sensibles, non sensibles, économiquement sensibles ; redevance, ...
- Modalités de réponse aux DT et DICT : contenu, traitement,...
- Classe de précision cartographique des ouvrages
- Arrêt définitif d'exploitation des ouvrages
- Focus sur les ouvrages neufs

Les obligations des déclarants vis-à-vis des exploitants de réseaux

- La consultation du Guichet unique
- La préparation des projets : DT, investigations complémentaires, marquage piquetage, cas particulier de la DT-DICT conjointe, ...
- L'exécution des travaux : DICT et lettres de rappel, cas particulier des investigations complémentaires réalisées après la commande

Impacts sur les systèmes d'information géographique (SIG)

- Amélioration continue de la cartographie

Les constats contradictoires

- Différences entre constat d'arrêt de travaux et constat de dommages
- Quelles responsabilités pour les acteurs ?

Les travaux urgents

- Définition du caractère d'urgence
- Les obligations à respecter par le commanditaire des travaux, l'exécutant et l'exploitant

Les sanctions administratives

Quizz nouvelle réglementation : test sur les connaissances acquises.